

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 23 Septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Vote par procuration.....	0
Nombre de votants.....	14
Date de convocation du conseil municipal: le 19 septembre 2011	

L'an deux mil onze, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, M. Arnaud SACCOMANDI, Françoise BRABAN, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN, Jean-Claude GARNIER, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents : Patricia MLAKAR

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE a été désigné comme secrétaire de séance.

01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- DIA 2011/0015 : appartement et garage cadastrés section A n° 671 d'une superficie de 1 643m², situés 11 rue La Perrière.
- DIA 2011/0016 : ancien silo cadastré section AB n° 87, 88, 113, 175, 179 et 181 d'une superficie de 1 347 m², situé 19 avenue du Québec.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

03-DECISIONS DU MAIRE, VIREMENT DE CREDITS N°1

Pour pouvoir payer certaines factures dans les délais impartis, j'ai dû prendre la décision de réaliser un virement de crédits afin d'ajouter des crédits sur certaines opérations comme suit :

Investissements :

- Opération 108, acquisition de matériel : + 4 120 €
- Opération 114, voirie : + 700 €
- Opération 149, centre d'interprétation : + 550 €
- Opération 162, mairie, travaux et équipements : 3 430 €
- Chapitre O20, dépenses imprévues : - 8 800 €

Fonctionnement :

- 678, autres charges exceptionnelles : 30 €
- Chapitre O20, dépenses imprévues d'investissements : - 30 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

04-DECISIONS MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

La décision modificative proposée est la suivante :

Investissement :

Dépenses

- Opération 108, acquisitions de matériels : + 4 700 €
- Opération 149, centre d'interprétation : + 650 €
- Opération 160, bibliothèque : + 750 €
- Opération 154, camping : + 500 €
- Chapitre 020, Dépenses imprévues : + 8 400 €

Recettes :

- Opération 117, mur des Douves : + 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Arrête la Décision Modificative Budgétaire comme présentée par M. le Maire.

05-DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Mme Patricia MLAKAR a adressée à M. le Maire une lettre indiquant que, faute de temps, elle donnait sa démission du poste d'adjoint au Maire. En effet, les missions liées à sa délégation sont trop importantes actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte et prend acte de cette démission.

06-ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Suite à la démission de Mme MLAKAR de sa fonction d'adjoint au Maire, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection. En effet, il est nécessaire, pour le bon fonctionnement des services de la commune, qu'un nouvel adjoint soit élu pour reprendre les délégations qu'assumait précédemment Patricia MLAKAR (adjoint aux travaux).

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret,

- M. Jean-Claude GARNIER est élu Adjoint au Maire avec 13 votes pour et 1 abstention.

07-CONSOLIDATION DE L'EMPRUNT BUDGETE POUR 350 000 €

L'année dernière, la commune a signé une convention d'emprunt avec la BFT pour un montant pouvant varier de 600 000 à 1 400 000 € pour les gros travaux en prévisions (halles, regroupement scolaire). Cet emprunt est aussi utilisé comme ligne de trésorerie et devra être consolidé le 31/12/12 dernier délai.

De manière à profiter des taux d'intérêt historiquement bas en ce moment, la commune pourrait consolider la somme de 350 000 € afin de sécuriser une partie de cet emprunt.

Le taux fixe retenu sera celui du jour de la signature de la consolidation, en fonction du cours du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à signer la convention de consolidation de l'emprunt réalisé auprès de la BFT, pour un montant de 350 000 €.

08-LES HALLES : PLAN DE FINANCEMENT

Pour bénéficier d'un taux de subvention de la DRAC le plus proche du montant estimatif des travaux, le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant exact du chiffrage. Le taux de subvention sera de 50 % par la DRAC.

Voici le plan de financement :

DEPENSES			RECETTES	
nature	montant HT	montant TTC	financeurs	montant
travaux:	1 481 900,00	1 772 352,40	DRAC 50%	823 499,75
couverture			FISAC	320 000,00
charpente			FNADT	500 000,00
fermetures				
sol				
électricité				
MO	125 961,50	150 649,95	commune	3 499,75
SPS, contrôles et divers	39 138,00	46 809,05		
TOTAL	1 646 999,50	1 969 811,40	TOTAL	1 646 999,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide valide ce plan de financements et autorise M. le Maire à réaliser les demandes de subventions en fonction de ces prévisions.

09-LES HALLES : CHOIX DU BUEAU DE CONTROLE ET SPS

La commission de travaux a étudié les offres concernant le bureau de contrôle et la mission SPS pour le suivi des travaux de Halles.

Après examen, le bureau de contrôle choisi est SOCOTEC et le coordonnateur SPS est le cabinet de Saint-Jouan.

Le montant de la mission du bureau de contrôle est de 15 900 € HT.

Le montant de la mission de coordination SPS est de 2 498,43 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confirmer les décisions de la commission travaux et choisit l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 15 900 € HT comme bureau de contrôle et le cabinet de Saint-JOUAN comme coordonnateur de mission SPS pour un montant de 2 498,43.

10-ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRES DU COLLEGE

La commune pourrait se rendre acquéreur d'une parcelle de plus de 1 000 m² à proximité du collège dans le but de créer de parkings et des aménagements extérieurs dans le cadre du regroupement scolaire.

N'ayant pas encore réuni tous les éléments, il semble opportun de repousser cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ce point est reporté à une date ultérieure, lorsque toutes les informations seront recueillies.

11-CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU FOOTBALL

La commission des travaux qui s'est réunie le 2 septembre a étudié les offres concernant les travaux de construction de bâtiment prévus au stade.

Voici les résultats de l'analyse des offres :

- Bureau de contrôle : SOCOTEC pour un montant de 670 € HT
- Mission SPS : CAP'S pour un montant de 1 150 € HT
- Maçonnerie et carrelage : la tourangelle du bâtiment pour un montant de 47 284,45 € HT
- Charpente et couverture : Entreprise SIMONNEAU pour un montant de 18 275,09 € HT
- Plâtrerie : Sainton pour un montant de 6 007,50 € HT
- Électricité : Drouchaux pour un montant de 5 455,13 € HT
- Plomberie : Drouchaux pour un montant de 1 752,70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer les marchés pour la construction du bâtiment du foot comme indiqué dans le corps de la délibération.

12-GARANTIE D'EMPRUNT A TOURAINE LOGEMENT

Pour des travaux de réhabilitation de logements au puits de la roche, la société Touraine Logements a réalisé un emprunt de 129 898 €. Le Conseil Général lors de sa séance du 6 décembre 2004 a décidé de se porter garant sur ce type d'opération à hauteur de 65 %. Comme le prévoit la loi, la commune doit donc se porter garant pour le reliquat, 35 %, soit 45 464,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accorder la garantie d'emprunt auprès de Touraine logement pour un montant de 45 464,30 €.

13-TARIFS POUR LE CAMPING

Cette délibération n'a pas pour but de valider les tarifs du camping mais seulement de confirmer un point précis qui avait été instauré par une délibération de 1996.

La Trésorière Municipale, Mme Pelletier, demande à ce que le Conseil Municipal délibère de nouveau sur ce point.

Il s'agit de confirmer qu'une réduction de 10 % sur le prix global sera consentie pour les groupes à partir de 10 personnes et pour les longs séjours, supérieurs à 30 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une réduction de 10 % sur le prix global pour les groupes à partir de 10 personnes et pour les longs séjours, supérieur à 30 jours.

14-LOCATION MENSUELLE SALLE DES FETES

A titre expérimental, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la location de la salle des fêtes à une association pour des cours de danse orientale à un prix de 10 € la séance de 2h un lundi par mois jusqu'à fin 2011. En effet, vu le nombre de personnes intéressées, le professeur de danse à demander à bénéficier de ce tarif durant cette période afin de définir si cette activité était viable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de pratiquer, à titre d'essai, un tarif de 10 € la séance pour les activités associatives précédemment citées.

15- SOLLICITATION DE L'ASSOCIATION « TERRE ET COULEURS »

La commune de Richelieu a été sollicitée, par l'intermédiaire du SDAP 37, par l'association « terres et couleurs » pour réaliser une opération de peintures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter l'association pour étudier leur intervention sur Richelieu et autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat.

16-INTEGRATION DE 2 ELUS A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « JEUNESSE, LOISIRS ET CULTURE

Pour faciliter la circulation des informations entre les 2 collectivités dans ce secteur, il est proposé que 2 des élus du Conseil Municipal de Richelieu rejoignent la commission communautaire. Jusqu'à maintenant, la commune n'était pas représentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de nommer Danièle MARTIN et Frédérique JARDIN comme représentants de la commune à la commission « jeunesse, loisirs et culture de la communauté de communes

17-COMITE DE PILOTAGE ENFANCE-JEUNESSE

Suite au possible transfert d'une partie de la compétence petite enfance, beaucoup de points ont été étudiés et il reste encore beaucoup de travail. Le transfert de cette partie de compétence concerne la halte-garderie « Caramel ». Pour pouvoir présenter des propositions précises sur ce sujet, les agents des différentes collectivités travaillent

ensemble, mais il semble nécessaire et logique que des élus participent à tout le travail avant prise de décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer un comité de pilotage enfance-jeunesse avec la communauté de commune et de nommer Danièle MARTIN et Frédérique JARDIN comme représentants de la commune.

18-VALIDATION HORAIRES ESPACE RICHELIEU ET MUSEE

Le Conseil Municipal avait décidé de fermer le musée et le centre d'interprétation à partir du 19 septembre 2011.

Aujourd'hui, devant les bons résultats au niveau de la fréquentation, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger ces ouvertures jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir le musée et le centre d'interprétation jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint, l'après-midi de 14h à 17h, excepté le mardi, jour de fermeture.

19-ENGAGEMENT D'UN CAE

Le contrat d'Hélène ROY se termine le 12 octobre 2011. C'était un CAE à temps plein depuis 2 ans. Dans son poste, elle avait la gestion de la bibliothèque, la surveillance de la cantine, l'accueil périscolaire des enfants de primaire et la gestion de services d'été (piscine).

A l'origine, ce poste est, en petite partie, celui de Sophie Segrétain qui est en longue maladie depuis plus de 3 ans. On ne sait pas du tout si elle reviendra travailler, mais elle pourrait réintégrer la mairie durant les 3 années à venir.

Tant que l'on ne sait pas l'avenir de Sophie, nous ne pouvons pas intégrer un agent territorial sur l'ensemble de ses missions et nous sommes obligés de passer par des contrats de droit privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à recruter un agent en CAE.

20-CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA DRAC, DEMANDE DE SUBVENTION

Le 22 juillet 2010, la commune a signé une convention de partenariat culturel avec l'Etat pour une durée de 3 ans, 2010 à 2012.

Pour 2011, certaines actions sont prévues et peuvent bénéficier d'une aide financière de la DRAC Centre.

Les actions prévues en 2011 sont les suivantes :

- la création d'un parcours touristique et patrimonial « découverte »
- l'aménagement scénographique de musée
- actions éducatives et opérations culturelles
- poste de chargée de mission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Déclare que l'ensemble de ces opérations est inscrit au budget pour celles prévues en 2011 et le seront 2012 pour les autres
 - Décide d'autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions pour 2011 auprès de la DRAC pour l'ensemble des opérations suivantes pour les montants suivants
- création d'un parcours découverte : 10 000 €
 - aménagement scénographique du musée : 12 500 €
 - poste de chargée de mission : 15 000 €
 - actions éducatives et opérations culturelles : 2 500 €
- Le total des demandes de subvention pour ces opérations pour 2011 est de 40 000 €

21-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Le 1^{er} février 2011, une demande de subvention a été déposée par M. le Maire auprès de la DRAC pour un montant de 25 000 €.

La délibération spécifique sur ce point n'avait pas été prise, cette demande de subvention était passée dans le plan de financement global validé par le Conseil Municipal. C'est pourquoi le Conseil Municipal doit de nouveau délibérer

Le plan de financement resta le même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour le dossier lié à l'exposition « Richelieu à Richelieu » et à la scénographie du Musée Municipal de Richelieu

22-EXPOSITION D'INTERET NATIONAL

Le Conseil Municipal a déjà délibéré sur le projet de l'exposition « Richelieu à Richelieu », tant au niveau des dépenses, du plan de financement que des demandes de subvention.

Aujourd'hui, il est nécessaire de délibérer spécifiquement sur la demande de subvention au titre des expositions d'intérêt général et de valider le plan de financement prévisionnel qui est de 294 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre des expositions d'intérêt national auprès du Ministère de la culture pour un montant de 7 000 € sur un budget global de 294 000 €.

23- QUESTIONS DIVERSES : REVISION PLU

M. Etienne MARTEGOUTTE informe le Conseil Municipal du suivi du dossier de révision du PLU.

Le cabinet Topoliger qui a repris le contrat pour la création du PLU, vient de nous informer que, compte-tenu de l'arrêt de l'activité d'urbanisme réglementaire de son cabinet, il n'est plus en mesure d'assurer la mission prévue dans son contrat.

Les propositions de poursuites engagées depuis 6 mois n'ont pas été suivies d'effet. M. Joseph de Ferrières estime que le nombre d'heures restant à assurer est trop important pour sa société et demande la rupture du contrat.

M. de Ferrières propose de fournir l'ensemble des documents en sa possession et s'engage à rémunérer M. Lambertson pour participer à 3 réunions de travail afin de passer le relai.

Compte-tenu de la prestation restant à réaliser, une nouvelle consultation est nécessaire.

Monsieur le Maire demande d'étudier le contrat pour connaître les possibilités pour la commune d'engager une procédure contentieuse et d'interroger l'assureur au titre de la protection juridique sur ce dossier.

24-QUESTIONS DIVERSES

1/ Point sur un agent actuellement en CAE

M. Alain Grollaud explique que nous rencontrons des difficultés avec un agent actuellement en CAE et qui est en charge de la surveillance de la cantine.

Au mois de juin 2011, un avertissement officiel lui a été remis pour une attitude déplacée à la cantine (énervement excessif après un enfant et propos grossiers).

Le 14 septembre, cet agent a de nouveau été reçu en mairie et a reçu un nouvel avertissement.

De plus de nombreuses plaintes de parents ont été recensées en mairie à son sujet.

Il a donc été décidé que cet agent serait déplacé sur un autre poste et ne sera plus au contact des enfants.

2/ Élection du Conseil des jeunes

Lors de la dernière réunion des jeunes, les dates des prochaines élections ont été fixées :

- 11 octobre 2011 : dernière réunion du Conseil des jeunes en activité,
- 18 octobre 2011 : réunion d'information des jeunes à la salle des fêtes,
- 18 novembre 2011 : élection du nouveau Conseil des jeunes

3/PLU

Le cabinet Topoliger qui a repris le contrat pour la création de notre PLU n'est plus en mesure d'assurer sa mission. Le contrat prévoit que le cabinet aille au bout de sa mission. M. de Ferrières doit écrire à la mairie pour indiquer son impossibilité de poursuivre le contrat. Nous allons prendre contact avec notre assistance juridique pour voir ce qu'il convient de faire sur le plan du contentieux.

De toute façon, il paraît inévitable de relancer une consultation pour trouver un autre cabinet.

Le Conseil Municipal sera informé du dossier, tant au niveau juridique qu'organisationnel, au fur et à mesure de son avancée.

4/Fonds lazariste

La DRAC vient de donner son accord pour financer en partie la restauration des ouvrages du fonds lazariste même si la commune n'est pas prioritaire. Ce financement serait de 50 % du coût des travaux, dans la limite de 10 000 €.

M. le Maire indique qu'il faut relancer Monseigneur AUBERTIN pour la convention de mise à disposition à long terme de ce fonds.

5/ Maison de retraite

M. Malécot demande des informations sur le projet de la construction de la nouvelle maison de retraite.

M. Novelli indique que l'étude technique est réalisée et qu'actuellement, on affine le plan de financements.

Le Maire,	Signature	<i>Les adjoints</i>	Signatures
Hervé NOVELLI		Michel AUBERT	
		Danièle MARTIN	
		Jean-Claude Garnier	
		Alain GROLLAUD	
		Etienne MARTEGOUTTE	
Les Conseillers Municipaux			
Jacques DROUCHAUX		Yves LAMORRE	
Pierre GRAVEL		Frédérique JARDIN	
Arnaud SACCOMANDI		Patricia MLAKAR	
Françoise BRABAN		Jean-François MALECOT	
		Philippe THIOT	